

Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 25 octobre 2019

Délibération 04-001 : protocole d'accord avec Vinci pour la réalisation de 4 échangeurs autoroutiers

Intervention de Marie-Pierre CABANNE

Conseillère départementale des Vallées de l'Ousse et du Lagoin

Au nom du groupe de la gauche départementale

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

La réalisation de ces 4 échangeurs est, paraît-il, d'intérêt pour les territoires. Les acteurs économiques, comme les collectivités locales des territoires concernés de Caresse-Cassaber, la Baro de Peyherorade, la Virginie d'Orthez ou Pau Berlanne, réclament leur infrastructure depuis des décennies.

Monsieur le Président, vous avez pris à bras le corps ce dossier qui est un enjeu départemental en termes de développement économique et désengorgement des routes départementales. Comme le dit la devise de la Suisse traditionnelle : « Un pour tous, tous pour un ».

Nous pouvons constater et saluer votre capacité de négociation tenace, et votre communication constante sur ce dossier. Vous avez joué avec le chrono en main l'échéance du 6 novembre. Vous en êtes fier, et votre majorité l'a d'ailleurs exprimé en 4ème commission.

Pour notre part, nous abordons ce dossier avec une certaine amertume et avec de très grandes réserves.

Vous rappelez-vous, Monsieur le Président, ce qui vous agaçait en 2016 :

« les sociétés concessionnaires n'écoutent pas les élus sauf quand elles ont besoin de nous pour ajouter des tronçons à leur concession. C'est un grave problème dans ce pays ».

Ce rapport que vous nous présentez aujourd'hui, va engager le Conseil départemental pour 8 millions d'euros, ce qui représente 17 % du financement des échangeurs, dont le coût total est de 48 millions d'euros. La somme n'est pas anodine !

Pour obtenir ces infrastructures, face à l'avidité du concessionnaire Vinci, les collectivités locales, les EPCI, les exploitants de carrière et peut être même l'Etat vont devoir se cotiser. Pour financer un équipement 100% privé, et dont les bénéficiaires vont aller à 100% dans la poche déjà pleine de l'entreprise Vinci.

Au vu du protocole, nous n'avons pas connaissance du montant la contribution des EPCI, ni de celle de L'Etat dans le cadre du Contrat de Plan 2017 - 2021. Ce protocole présente encore des imprécisions...

Nous sommes devant un dilemme, et je veux exposer ici nos réserves. Nous sommes convaincus que vous en partagez d'ailleurs, au moins certaines.

- Première réserve : la Société Vinci va bénéficier de 4 échangeurs avec une contribution des collectivités territoriales de 17 à 25 %.

Une économie d'investissement pour Vinci et aussi une ressource par le péage. Pour Vinci, c'est coup double ! Que du bonus ! Déjà avec ses bénéfices de 2018, Vinci se rembourse ce qu'elle avait mis sur la table pour acheter une part des 14,5 milliards d'euros de l'Etat. En poursuivant la concession avec l'Etat jusqu'en 2032, elle a de quoi voir venir.

Mais ce n'est pas tout, les travaux qui seront réalisés pour ces échangeurs seront effectués par la filiale Travaux publics de Vinci, alors qu'elle se fait rembourser ses investissements par le péage et aussi avec notre contribution financière. Un double effet qui en cache un troisième : elle déduit de ses impôts sur les bénéfices les intérêts sur les emprunts souscrits pour faire des investissements. Bienvenue dans le monde merveilleux des sociétés concessionnaires !

Par contre, le Conseil départemental investit financièrement sans aucun retour sur investissement. Quant à l'habitant des Pyrénées-Atlantiques, il paiera 3 fois : par son impôt foncier au Conseil départemental, par la fiscalité de son EPCI, puis comme usager-payeur au péage.

- Deuxième réserve : le demi-échangeur de Caresse Cassaber coûte 13,5 millions d'euros. Il améliore, paraît-il, la desserte routière des gravières et facilite le transit des poids lourds. Mais quel intérêt ce projet a-t-il pour le Département ?

Au regard du plan de financement, nous pouvons regretter que la part des entreprises soit encore symbolique. L'Entreprise DANIEL s'engage à hauteur de 400 000 euros à la condition que Vinci aménage la route allant de la gravière au demi-échangeur. Le Groupe CEMEX n'a pas confirmé sa participation.

- troisième réserve : l'échangeur d'Orthez la Virginie inscrit au Plan d'investissement autoroutier pour un coût de de 9 M euros est nécessaire pour contourner la ville d'Orthez. Pouvez-vous nous donner des nouvelles sur l'avancement du projet barreau d'Orthez ?
- quatrième réserve, et j'en ai bientôt terminé. Nous allons avoir quatre échangeurs d'autoroute sur 22 kms soit un échangeur tous les 7 kms entre Lescar et Nousty, pour un coût total de 18,5 M euros et un investissement du conseil départemental de 1,15 M Euros.

Le département devra rajouter l'investissement d'aménagement du Cami Salié pour le raccordement de l'échangeur à la route départementale. Tout cela est pour éviter les bouchons de la Rocade qui sont de 15 à 30 mn certaines heures de la journée et faciliter les transporteurs routiers à se rendre sur les sites économiques à l'Est de l'agglomération Paloise. Ceci est comparable à des tronçons d'autoroute comme Montpellier, n'est-ce pas disproportionné ? Au nom de l'utilité économique, vous êtes prêts à tous les sacrifices, alors même que les enjeux d'agenda 21 et de développement durable devraient commander autre chose.

- dernière réserve, et non des moindres Monsieur le Président : l'échangeur de Pau / Berlanne et le demi échangeur complémentaire de Peyrehorade sont inscrits dans le cahier des charges du contrat de concession avec ASF –Vinci, depuis 1992. Vinci a donc l'obligation de réaliser des infrastructures avant 2033. Nous choisissons d'amener sur la table une somme d'1 500 000 €, uniquement pour que Vinci réalise ces travaux un peu moins lentement que prévu. Mais avons-nous une date prévisionnelle de mise en service ?

Lors de vos négociations avec l'Etat, pourquoi n'avez-vous pas demandé l'avancement des travaux des deux échangeurs en 2025 au lieu de 2033, en contrepartie du financement des deux autres ? Comme le dit le Conseil d'Etat, Vinci doit réaliser cet aménagement. Pourquoi n'avoir pas fait appliquer au titre de l'article 391, la clause de mise en demeure auprès du concessionnaire. Vos talents de négociateur n'ont pas pu nous faire économiser 1.5 M euros.

Nous allons donc acheter les 5 années d'avance des travaux des deux échangeurs pour 1.5 M euros pour le CD 64 et 1 M euros pour les EPCI.

A l'évidence, nous n'avons pas gagné ce match !

Afin d'assurer une équité élémentaire dans ce projet, pouvons-nous envisager une négociation avec Vinci pour la gratuité de la sortie au demi diffuseur de Pau / Berlanne, ainsi qu'à Peyrehorade ?

Pour conclure sur une fable de la Fontaine, Monsieur le Président, je citerais le lièvre et la tortue : « rien ne sert de courir, il faut partir à point ».

Je vous remercie.

Marie-Pierre CABANNE